

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

DIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION  
CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL

Siège de l'UNESCO, Paris, 2 - 3 novembre 1995  
Salle XI

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de l'Assemblée générale par le Directeur général ou son représentant
2. Election du Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election des vice-présidents et du rapporteur
5. Rapport du Président du Comité du patrimoine mondial
6. Examen de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial
7. Détermination du montant de la contribution au Fonds du patrimoine mondial prévue à l'article 16 de la Convention
8. Changements de procédure proposés pour les élections au Comité du patrimoine mondial - Proposition d'amendement au Règlement intérieur de l'Assemblée générale
9. Elections au Comité du patrimoine mondial
10. Nouvelles activités de suivi relatives aux sites du patrimoine mondial
11. Questions diverses

**20 SEP. 1995**